CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

FINANCES

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIE AUTONOME DU PORT - EXERCICE 2021

Considérant qu'un bilan de l'activité annuelle doit être produit pour tous services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant le bilan d'activités 2021 de la régie autonome Le Port de Rives,

Considérant que la CCSPL dans sa séance du 8 décembre 2022 a examiné ledit rapport,

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte du bilan d'activités 2021 de la régie autonome Le Port de Rives.

Fin du document